



## LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000\$ / 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

En vertu de l'article 961.4 du Code municipal, la Municipalité doit publier sur son site internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Fournisseurs	Montant	Objet du contrat
Construction B.M.L.	92 905\$	Pavage et rapiéçage à la finisseuse
COOP Ste-Justine	28 756\$	Achat de tuyaux et autres matériaux
Groupe Ultima	35 152\$	Assurances municipales
Hydro-Québec	68 949\$	Électricité
M.R.C. de Bellechasse	71 796\$	Site enfouissement 2017
Œuvre des loisirs Sainte-Justine	60 063\$	Contribution 2017

Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier